

Conditions de garantie pour les partenaires contractuels de CARAVITA GmbH

1. Remarques générales

En faisant l'acquisition d'un produit CARAVITA, le partenaire contractuel de CARAVITA GmbH (CARAVITA par la suite) est détenteur de droits de garantie légaux. Ces droits ne se limitent pas à la garantie.

2. Durée de garantie

En plus des demandes de garantie légales de 24 mois, CARAVITA octroie au partenaire contractuel une garantie pour une durée de 5 ans à partir de la date de facturation, portant sur l'armature du parasol et sa fonctionnalité en cas d'utilisation conforme.

4. Couverture de garantie

La garantie comprend les modèles de parasol suivants :

- Big Ben
- Scala
- Amalfi
- Grande
- Supremo
- Samara
- Centro
- Belvedere

5. Exclusion de garantie

Sont exclus de la garantie les dommages ou les défaillances dus à une manipulation non conforme, au non respect des directives de montage et consignes d'utilisation, à la violence ou à des influences environnementales, comme le vent, la grêle, la neige, le gel ou encore le stockage ou l'utilisation non conformes ou encore l'intervention d'un tiers. Les composants électriques, les composants et les fixations des toiles, les entraînements et les revêtements en bois sont exclus de la garantie.

Les petites divergences ou imperfections qui ne perturbent pas l'utilisation, et la valeur du produit ne relèvent pas non plus de la garantie. Cela concerne également les modifications du produit, les conséquences environnementales et l'usure en raison d'une utilisation normale.

6. Prise de contact en cas de garantie

Afin de bénéficier des services de la garantie, le défaut du produit doit toujours être signalé pendant la période de garantie au partenaire contractuel de CARAVITA auprès duquel le produit a été acheté. Toutes les informations nécessaires (p.ex. preuve d'achat, adresse du projet de construction, description détaillée des erreurs avec images et indications précises sur la situation de montage) doivent être présentées. Le partenaire contractuel de CARAVITA doit contrôler sur place et évaluer, sur la base des règles générales reconnues de la technique au moment de la fabrication du produit ainsi que des directives correspondantes des associations.

Chaque réclamation au titre de la garantie sera contrôlée par CARAVITA GmbH afin de s'assurer que les conditions de garantie sont remplies.

7. Accès à l'installation

Veuillez noter que l'accessibilité de l'installation doit être garantie par le revendeur spécialisé. Si les installations ne sont pas accessibles grâce à des aides à la montée normales, l'utilisateur final est responsable de leur accessibilité. Il en va de même si l'accès aux produits ne peut pas être garanti sans endommagement. Veuillez noter que ces frais ne sont ni pris en charge ni remboursés par CARAVITA GmbH.

8. Prestations de demande de garantie

Dans le cadre de la garantie, les pièces défectueuses seront remplacées gratuitement par Caravita ou un partenaire autorisé, à la discrétion de Caravita. Lorsque cela est possible, les travaux d'amélioration seront effectués sur le lieu d'implantation et par le partenaire contractuel dans le cadre de son activité de vente. Caravita n'assure d'autres prestations qu'après accord préalable. Si une réparation à l'usine de Trencin est nécessaire, les frais de transport et de montage ne sont pas pris en charge par la garantie;

Caravita est libre de choisir la méthode de correction du vice. Caravita évaluera les défauts sur les pièces dans les délais appropriés après notification du défaut et les enverra sans frais si les conditions de garantie sont remplies. Si le produit défectueux n'est plus fabriqué au moment du recours à la garantie ou n'est fabriqué qu'avec des modifications (par exemple, en matière d'apparence ou de matériaux), Caravita GmbH est en droit de livrer un produit équivalent en ce qui concerne la fonction.

Les droits outrepassant ces réparations ne sont pas compris dans la garantie. Si une inspection révèle qu'il n'y a pas de droit à la garantie ou qu'il ne s'agit pas d'un cas de garantie, Caravita GmbH se réserve le droit de facturer les frais engagés.

Les prestations de garantie n'entraînent ni extension ni renouvellement de la période de garantie pour cet appareil. Les pièces échangées deviennent la propriété de CARAVITA.

9. Dispositions finales

Les présentes conditions de garantie sont soumises au droit allemand. La CVIM (Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) ne s'applique pas aux présentes conditions de garantie.

Caravita GmbH n'est pas prête et pas non plus tenue de participer à un règlement des différends devant un bureau de conciliation des consommateurs en vue de résoudre des litiges avec les consommateurs, selon § 36 VSBG.

Si certaines clauses des présentes conditions de garantie sont ou deviennent invalides ou inapplicables, la validité des autres conditions de garantie ne s'en trouve pas affectée. Dans ce cas, la clause invalide ou inapplicable est remplacée par la réglementation valide et applicable dont les effets se rapprochent le plus possible de l'objectif économique poursuivi par les parties du contrat avec la clause invalide ou inapplicable. Ceci vaut également en cas de lacune dans les présentes conditions de garantie.

Édition : 01/08/2023

CARAVITA GmbH,
Friedrich-Ebert-Str. 78
85055 Ingolstadt
Germany

Tél. : +49 8458 60389-29